

## Rencontres de Bourges 1997 (complément 1)

### *La constitution des collections : acquérir, conserver*

#### Présentation de Yves Jocteur-Montrozier

Il est important de savoir que les maisons d'écrivain et les bibliothèques, depuis une quinzaine d'année, apparaissent, par le biais de la Direction du Livre ou des FRAB, FRAM, comme des pôles d'acquisition importants. Simplement une statistique nous donne que le marché du livre ancien et du manuscrit ne représente que 10% du marché général des objets d'art. Il faut donc le remettre à sa place. Thierry Bodin va donc nous parler à la fois comme expert et marchand du commerce du livre ancien et surtout du manuscrit et de l'autographe

### **Intervention de Thierry BODIN, expert près la Cour d'appel de Paris, Librairie " Les Autographes ", Paris.**

#### **LE COMMERCE DES AUTOGRAPHES**

Le commerce des manuscrits et des livres anciens peut en gros se diviser en trois groupes, selon qu'il s'effectue dans trois lieux : dans les ventes publiques, dans les librairies, et dans des circuits parallèles, par des négociations entre particuliers ou courtiers. Ce commerce, à commencer par les livres, a toujours été assez florissant, et depuis longtemps ; celui des autographes est plus récent.

Le commerce des autographes a commencé au début du XIXe siècle avec des collections d'autographes à dominante historique ; la collection et le commerce des manuscrits littéraires ont vraiment pris leur essor dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec le rôle prééminent joué par le vicomte de Lovenjoul dans la constitution de sa fameuse collection. Ce fut la première personne à s'intéresser aux manuscrits littéraires quasi contemporains, puisque ses grands domaines de collection étaient Balzac, Gautier, Sainte-Beuve et George Sand et qu'il a rassemblé sur eux une énorme collection. Ceci a donné une impulsion très grande au marché. Une autre date importante fut le fameux testament de Victor Hugo donnant la totalité de son œuvre écrite et graphique à la Bibliothèque nationale ; c'était accorder aux manuscrits littéraires un statut patrimonial qu'ils n'avaient pas encore. Dans le prolongement de ces deux moments, la première grande vente de manuscrits littéraires fut celle de la collection du Président Louis Barthou, grand collectionneur, notamment de Victor Hugo, de Lamartine, de tout ce qui concernait le Romantisme. Et à partir de là, le commerce et l'échange des manuscrits vont se développer.

Les ventes publiques d'autographes entrent dans la catégorie des ventes spécialisées pour lesquelles on fait appel à un expert. En France notamment, parce que c'est un marché relativement peu important en nombre et en chiffre de vente, il est d'usage que les experts des ventes publiques soient également des libraires. Le travail préliminaire à une vente publique s'effectue dans le cadre de la librairie et recoupe assez largement le travail du libraire dont je parlerai tout à l'heure. La troisième voie que j'ai déjà mentionnée, la négociation privée, c'est effectivement le cas des particuliers (par exemple les héritiers d'un auteur) qui détiennent des documents et qui parfois vendent directement ou déposent ou donnent, dans des collections publiques, leurs collections ; des échanges peuvent aussi se passer entre collectionneurs ; il y a

encore l'activité de courtiers qui sont des intermédiaires entre des libraires et des particuliers ou entre divers particuliers, c'est à dire qu'ils prennent un objet qui leur est confié et vont le porter ailleurs. Mais enfin l'essentiel de l'activité se concentre quand même dans les ventes publiques et dans le commerce de la librairie.

Mais le commerce des manuscrits et autographes s'effectue dans un circuit restreint : nous sommes guère plus de cinq ou six, en tout cas pas plus d'une dizaine, en France, autant dire à Paris. C'est à peu près l'équivalent en Europe puisqu'il y a quelques rares marchands d'autographes en Angleterre et en Allemagne, il y en a trois en Suisse, un ou deux en Belgique... et moins d'une dizaine à peu près sérieux aux Etats-Unis, plus beaucoup de commerçants plus ou moins sauvages. C'est quand même très limité au niveau planétaire. En France la plupart des libraires sont membres du Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM) qui regroupe près de 250 libraires qu'on suppose être les plus compétents et les plus sérieux de leur profession.

Le travail du libraire-expert va donc s'effectuer soit dans le cadre d'une vente publique (à ce moment-là les objets lui sont confiés par un commissaire-priseur ou par des gens qui désirent les négocier), soit dans le cadre d'une acquisition s'il travaille alors pour son propre compte. Celle-ci peut se faire de plusieurs façons. D'abord par les ventes publiques : en effet, une partie de ce qui est proposé en vente publique est achetée par le commerce de la librairie ; d'autre part par le commerce lui-même, puisqu'il arrive assez souvent que des autographes ou des livres s'échangent de libraire à libraire. Ou encore – et c'est le cas le plus fréquent –, par l'achat d'une collection cédée par un collectionneur ou ses héritiers, ou d'une correspondance cédée par son destinataire, ou d'archives négociées par les descendants d'un auteur.

Le travail de l'expert, du libraire va être d'abord de classer et d'identifier. Très souvent, notamment dans le cadre de successions, on peut avoir une correspondance qui n'a pas été classée, qui n'a pas été archivée ; le premier travail va donc être d'identifier les différents correspondants. Cela se passe d'ailleurs aussi bien dans une bibliothèque qui reçoit un fonds, et ce n'est pas toujours un travail facile. Il faut essayer de le faire attentivement. Certaines signatures sont fort difficiles à lire et il faut avoir une sérieuse habitude de déchiffrer certaines écritures. Il faut essayer de lire le maximum de choses, ce qui n'est pas toujours facile quand les quantités sont assez importantes. Après l'identification viendra, pour certains cas, le problème de l'authentification, plus particulièrement dans le cadre de pièces isolées et de valeur importante. L'authentification, c'est établir d'abord si le document est authentique, puisqu'il peut y avoir d'une part des fac-similés, d'autre part des faux qui surgissent régulièrement sur le marché. Au titre du fac-similé, vous avez, par exemple, une fameuse lettre de Baudelaire, magnifiquement reproduite par une banque et distribuée à ses clients ; à peu près chaque mois quelqu'un retrouve dans son grenier – en jurant qu'elle était pieusement conservée depuis près d'un siècle par son arrière-grand-mère – cette lettre de Baudelaire dont le fac-similé a été fabriqué entre 1970 et 1975. Pendant longtemps, je demandais à voir l'original, espérant bien qu'un jour ou l'autre la vraie lettre finirait par réapparaître. Finalement j'ai trouvé la lettre originale ; je l'ai achetée ; et maintenant je suis sûr que toutes celles qu'on me propose sont effectivement les fac-similés.

Il y a également le problème des faux. Périodiquement, un nouveau faussaire se découvre une vocation et introduit des faux sur le marché. Au XIXe siècle, un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay a inondé les collections, les bibliothèques et les archives de faux, puisqu'on le laissait volontiers emprunter pour ses travaux les documents ; il les rendait ensuite en ayant remplacé une ou deux lettres qu'il avait gardées pour sa collection par des faux très habilement faits. Il a

sévi notamment chez les grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle (Racine, Boileau, La Fontaine), chez Louis XVI et Marie-Antoinette. À sa suite, il arrive donc régulièrement que quelqu'un se mette à fabriquer des faux. Nous avons ainsi une série de faux Berlioz, des faux Père de Foucauld et quelques faux De Gaulle, des faux manuscrits de Cocteau... Il faut donc aller à la pêche, à la chasse de ces faussaires qui ne sont pas faciles, sur le moment, à déceler. Ce n'est évidemment qu'avec l'habitude et la confrontation de divers documents qu'on arrive à identifier ces fabrications.

L'authentification peut également intervenir sur des documents tout à fait authentiques, qui ne sont pas à vrai dire des faux. Nous avons quelques cas de mimétisme de secrétaires qui ont fini par prendre l'écriture de leur maître : ainsi Sacha Guitry avait un secrétaire, Stéphane Prince, qui imitait parfaitement son écriture ; de même Pierre Louÿs avec Thierry Sandre. C'est aussi le cas pour Lamartine dont la femme répondait aux lettres en ayant pratiquement l'écriture de son mari. Il faut effectivement essayer d'identifier si la lettre est bien une lettre écrite de la main de l'auteur ou émanant de son entourage. Il faut encore établir si le document est entièrement écrit par l'auteur ou seulement signé par lui, le document autographe ayant bien sûr plus de valeur.

Après le travail d'authentification, vient le travail de documentation pour dater et situer le document dans son époque, identifier le destinataire lorsque nous n'avons pas l'enveloppe ou le nom du destinataire écrit sur la lettre... c'est tout un travail de recherche qu'il faut faire pour arriver enfin à la rédaction de la fiche du document, moment évidemment important dans la mesure où cette description va présenter le document aux amateurs. Il faut parfois encore prendre la décision de vendre isolément ou de regrouper un certain nombre de documents ; ainsi, dans le cadre d'une vente publique, on doit souvent constituer des ensembles susceptibles d'intéresser les éventuels acquéreurs. Les fiches une fois préparées, il convient de donner forme au catalogue.

J'insiste sur le catalogue parce que c'est à mon avis quelque chose de très important. À l'heure actuelle, avec les moyens modernes de diffusion, on voit de plus en plus de petites listes tirées par informatique à usage excessivement restreint, ou diffusées sur Internet avec une durée de vie éphémère. C'est évidemment supprimer pour la recherche à venir une foule d'informations qu'on ne peut trouver que dans les catalogues d'autographes. C'est d'ailleurs un grand problème qu'en France on n'ait pas réussi à l'heure actuelle à mettre au point une base de données des catalogues d'autographes comme cela existe en Allemagne, parce qu'on ne sait même pas ce qui existe dans les collections publiques comme fonds de catalogues d'autographes. Et je dois dire, puisque moi-même j'édite des correspondances (je m'occupe notamment de la correspondance d'Alfred de Vigny), que ces catalogues sont une mine irremplaçable d'informations.

Vient enfin la cote, car il faut bien définir un prix, quand on rédige un catalogue. On va donc mettre un prix de vente au document, de même que, lorsqu'on prépare une vente publique, il faut mettre une estimation. C'est probablement la partie la plus difficile et la moins agréable dans notre travail, puisqu'il n'y a ni règles ni normes. Les critères ? Il n'y a pas de cotes préétablies puisque dans le domaine du manuscrit, tout document est unique. Un certain nombre de paramètres interviennent cependant : la notoriété du personnage, sa rareté, mais aussi parfois la mode : par exemple, des manuscrits de Pierre Loti ont atteint à la vente Barthou des prix plus élevés que d'autres auteurs qui nous semblent plus importants. Tout peut changer selon le jeu de la demande et de la mode. Des écrivains vont passer au purgatoire et d'autres vont revenir au premier plan. Mais le critère le plus significatif sera l'intérêt du

document, son contenu ; c'est là le point essentiel pour déterminer la valeur d'un document. Il est bien évident qu'une lettre de Porto-Riche n'aura pas la même valeur qu'une lettre de Baudelaire. Mais un billet de Baudelaire pour repousser un rendez-vous et une très longue lettre où il va expliquer l'intérêt des *Fleurs du mal* auront plusieurs zéros de différence. Je donne deux exemples : une petite lettre de Victor Hugo, un billet de remerciement pour une invitation, vaut entre 1000 et 1500 francs et une belle lettre sur *Les Misérables* peut atteindre 50000 francs ; un petit billet de Baudelaire vaut 4000 à 5000 francs et nous avons récemment vendu une lettre à Madame Sabatier qui a fait 450000 francs. Comme vous le voyez, l'éventail est très large.

Les collectionneurs ont un rôle tout à fait important à jouer ; bien des fonds existant maintenant dans des institutions, dans des bibliothèques, ont été au départ le fait de collectionneurs qui se sont intéressés à des écrivains, à des domaines auxquels ne s'intéressaient pas les institutions. Viennent ensuite les bibliothèques, les musées, les archives, soit par achats, soit dans le cas de ventes publiques par préemptions.

Il faut dire un mot sur le problème de la dispersion toujours regrettable de fonds importants. Hélas, très souvent on ne peut pas faire autrement, par exemple dans le cadre d'une succession. Quand une collection a été constituée de petits morceaux, de documents juxtaposés, je crois qu'il est tout à fait normal que cette collection soit de nouveau dispersée et nourrisse à son tour de nouvelles collections, forme de nouveaux ensembles. Évidemment, quand il s'agit du fonds ou des archives d'un auteur, la dispersion est toujours plus douloureuse. Mais il faut bien se rendre compte que l'État n'a malheureusement pas toujours pris conscience de ce problème et n'a pas à l'heure actuelle, ou trop rarement, développé une politique volontariste dans ce sens ; et nous souffrons beaucoup, dans ce domaine, de l'absence de vraies mesures – en dehors des FRAB et des fonds du patrimoine qui existent notamment pour les œuvres d'art, ou dans des circonstances très exceptionnelles –, sauf une providentielle mais éphémère Société des manuscrits autographes français (SMAF) qui avait essayé de pallier cet inconvénient en achetant de grands fonds qui risquaient d'être dispersés. Plus facilement, par exemple, en Allemagne ou en Angleterre, une intervention financière des institutions régionales ou de l'Etat ou de fondations empêchera une dispersion. En France malheureusement les moyens manquent, et il y a effectivement – mais tout est lié – une carence de considération à l'égard du patrimoine littéraire, jugé trop marginal par rapport au patrimoine artistique. Les bibliothèques, les institutions ont toujours du mal à lutter. Par exemple, le jour où le Louvre veut acheter un tableau, la Bibliothèque nationale de France peut vouloir acquérir un manuscrit important, elle aura beaucoup de mal à faire entendre sa voix. Certes, une réglementation a été mise en place pour freiner la fuite éventuelle de documents vers l'étranger ; mais cette protection n'est pas très efficace et ne saurait compenser une vraie politique d'intervention. Il faut de toute façon se méfier d'une trop grande réglementation – l'expérience le prouve – qui aurait pour conséquence d'une part à déprécier un peu plus encore notre patrimoine dans la mesure où il se réduirait à un champ clos, et d'autre part à faire éclore des circuits parallèles très favorables à l'écoulement des objets volés et où tout pourrait s'évanouir dans la nature sans laisser la moindre trace. C'est, je crois, quelque chose de très dangereux.

Ainsi, le marché des autographes a-t-il un rôle capital à jouer dans la mise au jour, dans la transmission et dans la conservation des manuscrits, d'abord à travers un réseau de collectionneurs qui remplissent aussi une mission primordiale, en attendant que beaucoup de ces manuscrits viennent un jour ou l'autre enrichir les fonds patrimoniaux institutionnels.

